

INTEGRATION PAYSAGERE DES BATIMENTS AGRICOLES

Le Conseil Général du Jura a décidé d'encourager l'intégration paysagère des bâtiments d'élevage en apportant une surprime aux agriculteurs qui, dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, respectent les préconisations émises par le CAUE en matière d'intégration paysagère.

Vous trouverez ci-dessous les préconisations établies pour votre exploitation, suite à la visite du CAUE. Elles sont à joindre à votre dossier PMBE à déposer à la DDT



Pétitionnaire : GAEC des Bourgeons
Adresse : GRANDE-RIVIERE - Les Bouviers
CAUE du Jura - Florence CLEMENT - Architecte conseiller
Date de la visite : 15 février 2012

Le site

Le projet se situe à la sortie nord du Hameau des Bouviers, en rive est de la RD. Il est en léger contrebas par rapport à la route. L'exploitation se compose de trois bâtiments (stabulation VL, fourrage et génisses, fumière couverte) qui sont tous orientés dans le sens de la combe et qui abritent 200 bêtes en logettes paillées et sur aire paillée.

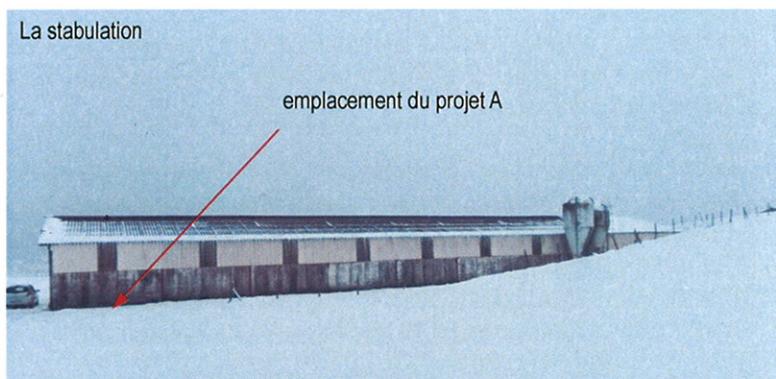
le projet consiste à :

- **projet A** : élargir le bâtiment de la stabulation, côté ouest, sur toute sa longueur et une largeur de 5,5m de façon à ajouter une travée de logettes.

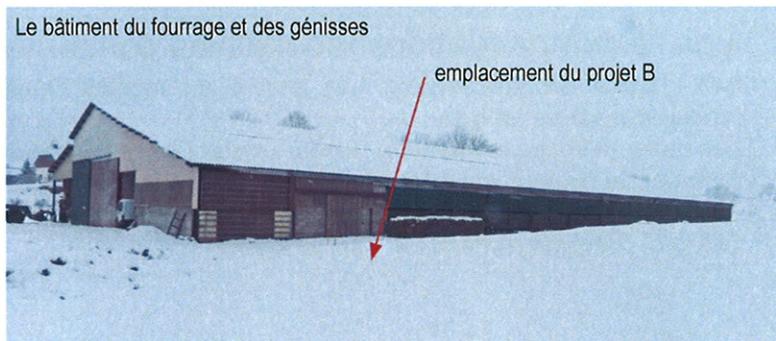
- **projet B** : construire une nurserie abritant une quarantaine de veaux sur aire paillée. Ce bâtiment sera construit à l'arrière du bâtiment le plus important, dans la prolongement de la fumière. Il mesurera environ 12m sur 20m et sera parallèle aux trois autres.

Dans la mesure où il sera à l'arrière des autres bâtiments, et orienté vers les pâtures, ce deuxième projet aura un impact visuel assez faible.

La stabulation



Le bâtiment du fourrage et des génisses



L'implantation

Les projets se situent, pour le premier, en continuité d'un bâtiment existant, pour le second, dans l'emprise de l'exploitation, à l'arrière du bâtiment de fourrage et des génisses.

- Le projet B ne nécessite pas de terrassement particulier.
- Le projet A sera adossé au talus existant au sud du bâtiment.

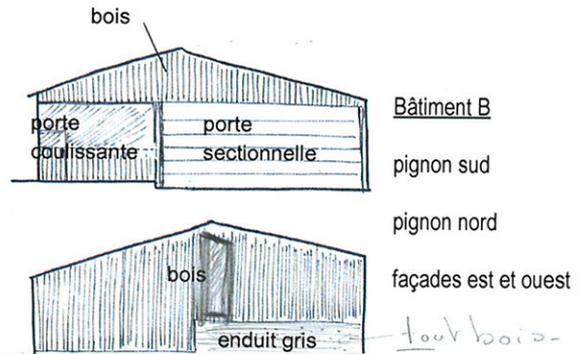
Les deux bâtiments respectent l'orientation générale de la combe avec des façades globalement nord/sud.



Le bâtiment

Le projet A sera en continuité de la stabulation sur une largeur de 5,5m. La couverture sera en fibrociment de couleur rouge brun, les façades seront de couleur «ivoire» pour les bardages et les maçonneries enduites.

Le projet B sera construit en bois autoclavé à laisser vieillir naturellement. La couverture sera de couleur rouge brun, en fibrociment (cf les stabulations) ou en tôle (ral 8012, cf la couverture de la fumière).



Les préconisations

Dans le but d'assurer une meilleure insertion dans le paysage, les prescriptions sont :

- **L'implantation du bâtiment.** Les projets respectent la logique de l'exploitation et de la combe.
- **La volumétrie générale du bâtiment.** Le projet A modifie peu l'aspect du bâtiment et réduit la hauteur de la façade ouest. Le projet B présente une volumétrie très simple, sur plan rectangulaire.
- **La localisation des aires de stockage et circulation.** Elles sont inchangées.
- **L'accompagnement végétal.** Vu le caractère très ouvert de la combe, les plantations ne sont pas recommandées.
- **Les matériaux et couleurs.**

Bâtiment A

Couverture en fibrociment de couleur rouge brun, idem existant
façade ouest : muret enduit de couleur ivoire, polycarbonate en partie supérieure.

Pignon nord : bardage idem existant jusqu'en pied de mur, à l'exception d'un soubassement partiel en maçonnerie enduite de couleur grise.

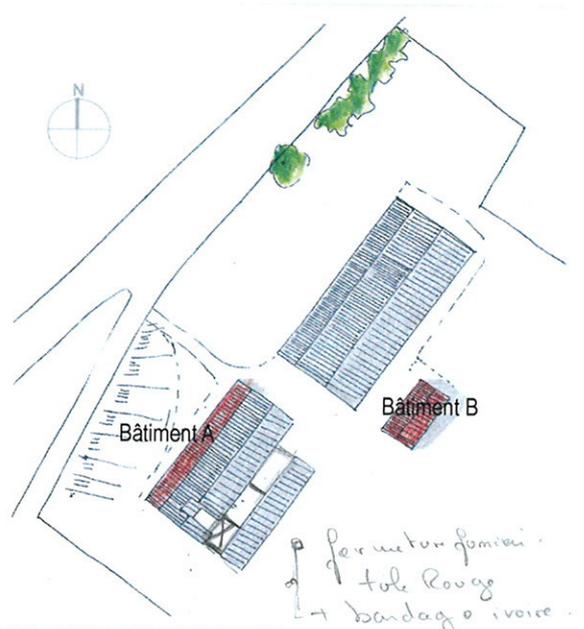
Pignon sud : muret enduit de couleur ivoire et grande surface de polycarbonate ; petite surface de bardage métal si besoin, en évitant les bandes verticales.

Bâtiment B

Couverture de couleur rouge brun (tôle ou fibrociment) / *travaux lucides bandes verticales.*
Façades est et ouest : soubassement en bois autoclavé posé sur une semelle, polycarbonate en partie haute.

Pignon nord : bardage en bois autoclavé sur toute la surface.

Pignon sud : bardage en bois en partie haute, porte coulissante en bois + polycarbonate et porte sectionnelle de couleur proche du bois patiné : beige ou gris (ral 7032 ou 1019)



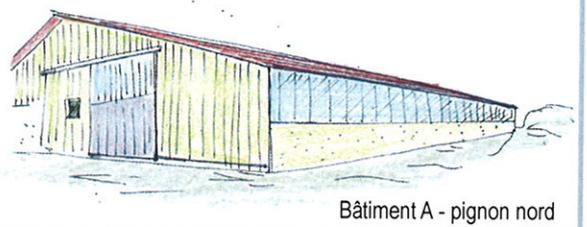
Les recommandations facultatives concernent :

Les détails architecturaux. Les portes en façade Ouest du bâtiment B seront en bois.

Les murs de soubassement du hangar existant seront à enduire ou à barder de couleur ivoire lors de travaux de rénovation.

Le devenir de l'exploitation - sans objet

l'emploi d'autres matériaux - sans objet



Bâtiment A - pignon nord